



DECISION N° 23-002

Le président du SIBRECSA,

- Vu la délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2020 portant délégation au Président pour la signature de convention de mutualisation,
- Vu le marché à procédure adaptée relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude d'optimisation du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, publié le 13/03/2023 sous la référence SIBRECSA_38_A_20230313W2_1,
- Considérant la seule offre reçue qui est conforme,

DECIDE

Article 1^{er} : L'offre relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude d'optimisation du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, de l'entreprise SARL AUSTRAL Ingenierie et environnement – 16, rue Gabriel Voisin – 51100 REIMS _ est acceptée pour le montant de 52 600 € HT.

Article 2^{ème} : Ampliation de cette décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier,

et annexée au registre des délibérations du Syndicat, ainsi que publiée sur le site du SIBRECSA : <https://sibreca.fr>.

Fait à Pontcharra, le 02 mai 2023

**Le Président du SIBRECSA
Christophe BORG**





Syndicat Intercommunal du BREda et de la Combe de SAvoie pour les déchets ménagers (SIBRECSA)

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES
Marché n°SIB2023-01

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour
une étude d'optimisation du service public de
collecte des déchets ménagers et assimilés

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

**🌀 CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(articles R.2123-1 à R2123.8 du code de la commande publique)

SOMMAIRE

Table des matières

ARTICLE 1 - PREAMBULE	3
1.1 - CONTEXTE	3
1.2 - OBJET DE LA MISSION	3
1.3 - DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'INSTALLATION INITIALE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.4 - DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION ELECTRIQUE INSTALLEE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.5 - SITE DES ESSAIS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.6 - PLANNING	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 2 - CONTENU DE L'INTERVENTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 3 - METHODOLOGIE – POINTS PARTICULIERS	6
3.1 - REUNION DE COORDINATION PREALABLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.2 - APPAREILS DE MESURE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.3 - DOCUMENTS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.4 - CONDITIONS D'EXPLOITATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 4 - ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ARTICLE 1 - PREAMBULE

1.1 - CONTEXTE

LE SIBRECSA – Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie – est un syndicat mixte fermé dont le territoire s'étend en Isère et en Savoie. Il est composé de 2 communautés de communes adhérentes, Le Grésivaudan et Cœur de Savoie, pour 43 de leurs communes. L'ensemble regroupe près de 56 000 habitants.

Le SIBRECSA a pour compétences, sur l'ensemble de son territoire, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, le syndicat gère une usine d'incinération située à Pontcharra, 5 déchèteries, la collecte des OMR en porte à porte et en PAV, la gestion des biodéchets, et la collecte sélective en multimatériaux (emballages/papiers, verre et cartons) en PAV. La gestion des diverses compétences est réalisée via des marchés de prestation ou d'exploitation.

Tonnages 2022 :

Emballages : 1005.36 tonnes (1014 en 2021) -0.87 %

Papier : 681.72 tonnes (742 en 2021) -8.23%

Verre : 2080.82 tonnes (2122 en 2021) -1.87%

Cartons : 167.84 tonnes (140 en 2021) + 19.78%

Ordures ménagères résiduelles : 11 378.83 tonnes en porte à porte + 695.34 tonnes en CSE/CE

Passage à la collecte en multimatériaux au 1^{er} janvier 2023.

Pour plus d'informations, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service ainsi que le règlement de collecte sont en accès libre sur le site internet du syndicat : <https://sibreca.fr/>

Les contrats de prestations de collecte sur les différents flux seront remis au début de l'étude au titulaire.

Constats actuels :

A ce jour, le SIBRECSA s'interroge sur la façon d'optimiser au mieux ses services de collectes des déchets ménagers, sur tous les flux : aménagement de la fréquence de collecte, zonages, passage au PAV, investissement dans un matériel de collecte spécifique, gestion des ensembles collectifs, pertinence de la collecte des cartons, aspects techniques, juridiques et financiers des évolutions à prévoir, mode de gestion et de financement des collectes des déchets des artisans et commerçants (professionnels, notamment au regard de la redevance spéciale), étude des points noirs et des diverses problématiques de collecte ou liées aux matériels utilisés, etc.

1.2 - OBJET DE LA MISSION

Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude d'optimisation du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés. Cela concerne la collecte des OMR ainsi que la collecte sélective.

Le présent marché porte sur une mission d'AMO pour accompagner le SIBRECSA dans sa réflexion de réorganisation dans le but d'optimiser le service public de collecte des déchets, soit à :

- Dresser un état des lieux exhaustif et transparent (analyse de l'existant), identifier les besoins et les différentes options techniques adaptées,
- Proposer des modalités d'évolution du service rendu à l'utilisateur, aider à la décision sur le scénario à retenir ; un scénario devra exposer la possibilité d'un passage à une collecte automatisée.

- Préparer les modifications de l'organisation des services de collecte.

La mise en œuvre opérationnelle des évolutions retenues sera réalisée en interne par le syndicat, il n'est pas attendu d'assistance en phase de déploiement.

1.3 - PERIMETRE DU SERVICE CONCERNE

L'étude technique, juridique et financière des services de collecte concerne :

- Les ordures ménagères résiduelles (PAV et PAP) et le matériel utilisé
- La collecte sélective multimatériaux (PAV) et le matériel utilisé
- La collecte des cartons (PAV) et le matériel utilisé
- Les déchets des professionnels collectés en même temps que les ordures ménagères, et le matériel utilisé
- La gestion des dépôts sauvages à proximité immédiate des PAV, aujourd'hui gérée par les communes elle-même

ARTICLE 2 - PHASE 1 : ETAT DES LIEUX ET IDENTIFICATION DES BESOINS

a) Étape 1 : état des lieux et analyse du schéma d'organisation générale des services de collecte

L'objectif de cette première étape est de reconsidérer le schéma d'organisation générale des services de collecte des déchets, tel qu'il existe aujourd'hui et de l'analyser de manière critique (avantages-inconvénients, opportunités dont possibilités d'évolution-risques selon les différentes visions usagers/service opérationnel/coût-fisacilité/règlementation/ndurabilité-pertinence dans le temps, etc.).

Il s'agit :

- De réaliser un état des lieux portant sur les collectes des déchets résiduels, sélective et des autres déchets (cartons, déchets professionnels, dépôts au pied des PAV)
- Afin d'aboutir à une analyse précise et globale des services, ce diagnostic devra, dans ses conclusions, mettre en évidence les points forts, enjeux et pistes d'amélioration via l'identification de leviers d'actions.

Pour la collecte des OMR en PAP, les circuits théoriques seront accessibles chez notre prestataire de collecte MINERIS (Chamoux-sur Gelon-73390), ainsi que les données sur les tournées réalisées, celles-ci étant difficilement extractibles du logiciel. Les informations acquises seront à croiser avec les tickets de pesée, la liste des redevables ménagers et non ménagers et le projet de déploiement du compostage individuel et partagé du SIBRECSA, etc.

Pour les collectes en PAV, la liste des implantations par flux et type de matériel sera fournie.

Devront faire l'objet d'une attention particulière :

- La collecte des déchets en hypercentre (particularités de certaines communes)
- La collecte des déchets en habitat collectif
- La collecte des déchets des professionnels, en particulier sur les zones d'activités/commerciales.

-
Cette phase comprend aussi un diagnostic du pilotage des activités au sein du syndicat mais aussi par nos prestataires, tant au niveau opérationnel (moyens et organisation des équipes, gestion du temps, gestion matériel et logistique, etc.) qu'au niveau reporting et suivi administratif (point sur les tonnages et performances de collecte, coûts, etc.). L'AMO travaillera donc en lien étroit avec nos prestataires de collectes et les agents du SIBRECSA, ainsi que les référents dans les communes.

Une fois les premières données compilées, l'AMO organisera des rencontres avec les prestataires de collectes (encadrants), voire les agents de collecte afin d'avoir leurs retours de terrain, en identifiant avec eux les points noirs (marches arrière, zones non accessibles, etc.).

Enfin, l'AMO dressera une analyse critique, qui devra permettre d'identifier les besoins et les problématiques selon les classifications établies en amont.

L'AMO déterminera avec le SIBRECSA les indicateurs pertinents à exploiter et les classifications qui pourront être supports d'analyse.

Il est également attendu une approche selon les différentes typologies d'habitat sur le territoire (liste à amender ou modifier) :

- Secteur rural
- Secteur urbain dense
- Secteur semi-urbain/périurbain
- Habitat collectif
- Zones industrielles et commerciales
- Zones de montagne
- Station d'hiver

L'analyse par typologies d'habitat portera notamment sur (liste non exhaustive) :

- L'évolution des tonnages, sur la base de projections ;
- Les modalités de précollecte : bacs, PAV, volumes, vétusté des parcs, etc. ;
- Les modalités de collecte : type, fréquence, circuit, exutoires, tonnages collectés par tournée, etc. ;
- La gestion des dépôts sauvages et l'impact potentiel de la révision à la baisse des fréquences de collecte ;
- Les moyens alloués aux services : nombre et types de bennes, reporting de collecte, etc.
- La gestion des flux spécifiques : déchets des professionnels, les cartons
- Les coûts
- L'adéquation à la réglementation collecte (dont R437) et la gestion des points noirs et des particularités
- Les problématiques urbanistiques d'implantation de PAV...

L'analyse comprendra une cartographie du territoire selon les différentes typologies d'habitat qui auront été identifiées, mais aussi d'autres cartographies en fonctions des autres éléments d'importance recensés.

Un format informatique des données géographiques est attendu, compatible notamment avec le logiciel QGIS et facilement lisible avec les outils informatiques traditionnels. Les formats seront à préciser dans le mémoire technique et les fiches de métadonnées seront transmises au syndicat. La compatibilité des dossiers informatiques avec les outils à disposition du syndicat sera vérifiée et obligatoire.

b) Étape 2 : benchmark et identification des besoins

L'AMO réalisera, en prenant contact avec d'autres collectivités, une compilation d'exemples de réorganisations récentes (de – de 3 ans, en France) sur la base d'un état des lieux similaires

(problématiques et enjeux) à celui du SIBRECSA (environ 5 exemples). Le SIBRECSA validera cette liste avant toute prise de contact.

L'objectif de ce benchmark est :

- De faire ressortir les retours d'expériences, les bonnes idées, les pratiques et les écueils, les conditions de réussite issues des expériences des autres collectivités. A noter qu'une des pistes d'étude du benchmark concernera spécifiquement, l'étude des dispositifs de collecte automatisée.
- D'identifier les moyens à déployer pour les mettre en œuvre (temps, nombre et types d'acteurs, investissements, etc.)

c) Étape 3 : identification des solutions techniques à valider

A l'issue des deux premières étapes ci-dessus, l'AMO dressera une liste des solutions techniques à valider avant de poursuivre l'étude.

Il s'agira notamment de statuer sur :

- Les modifications des fréquences et des périmètres de la collecte en PAP,
- Les moyens techniques à mettre en œuvre
- La délimitation du service public de gestion des déchets ménagers (notamment concernant la prise en charge des déchets professionnels) et les impacts financiers,
- L'organisation des collectes, jours, horaires, etc.
- Etc.

Chaque solution technique fera l'objet d'un argumentaire détaillé précisant :

- La définition et les objectifs,
- Les gains/bénéfices attendus en interne et en externe,
- Les risques en interne et en externe (technique, financier, organisationnel, territorial, etc.)
- Les préalables/prérequis et conditions de réussites de mises en œuvre (premières identifications)
- Des propositions d'indicateurs à suivre
- Pistes d'économies financières, et aspects environnementaux
- Etc.

Ces éléments devront permettre de justifier les choix soumis à l'approbation des élus.

ARTICLE 3 - PHASE 2 : PROPOSITIONS DE SCENARII D'EVOLUTION

3.1 - ETAPE 1 : DEFINITION DES SCENARII

A l'issue de la phase 1 et sur la base des arbitrages obtenus, formant le cadre général, l'AMO définira, en concertation étroite (co-construction) avec le SIBRECSA, 3 scénarii de réorganisation des collectes.

Ces scénarii pourront par exemple être organisés selon les classes d'habitat définis et cartographiés en phase 1. Par flux de déchets, ils définiront :

- Le type de collecte (PAP, PAV aérien/enterré, etc.),
- La fréquence de collecte pour le PAP et les PAV
- Les autres modalités de collecte éventuelles.

L'AMO pourra proposer une étape de pré-scénarii en amont des 3 scénarii finaux, afin de guider le syndicat dans la réflexion (à préciser dans la méthodologie).

Un des trois scénarii devra présenter l'étude financière, technique et juridique, d'un du passage à une collecte automatisée sur tout ou partie du territoire du SIBRECSA.

3.2 - ETAPE 2 : ANALYSE DE CHAQUE SCENARIO

Chaque scénario comprendra une analyse d'impacts, avec identification des risques et des opportunités, et prérequis/conditions de réussite, sur :

- L'évolution du coût de la collecte
- La délimitation du service public de gestion des déchets
- Les moyens du service (RH, matériel, etc.), les investissements et amortissements
- Les usagers et les services communaux
- Autres, liste non exhaustive

La question des moyens sera étudiée en distinguant d'une part les évolutions/changements à opérer sur les moyens existants et d'autre part, les nouveaux moyens à déployer et sur quels pas de temps.

ARTICLE 4 - PHASE 3 : DEFINITION DU NOUVEAU SCHEMA D'ORGANISATION GENERALE DU SERVICE DE COLLECTE

Cette phase 3 comprend la réalisation du plan d'action et des circuits de collectes optimisés (dimensionnement) du scénario choisit.

Soit, l'analyse détaillée de la solution finale : dimensionnement technique et organisationnel, plan d'action détaillé, calcul des circuits de collecte, financements et étude des coûts, de l'état du marché et du planning de réalisation possible, zonage et proposition de mise en œuvre opérationnelle, aspects règlementaires et juridique du scénario choisit.

4.1 - ETAPE 1 : DEFINITION DES PLANS DE TOURNEES

SEULEMENT dans le cas où des zones de collectes en PAP seraient conservées, cette phase comprendra la réalisation par l'AMO des nouveaux circuits de collecte en PAP.

L'AMO proposera une méthode intégrant une phase de mise en situation avec les équipes de collecte du prestataire du SIBRECSA, un recueil de leurs avis/recommandations, ainsi que les ajustements nécessaires qui s'en suivront. L'objectif sera de disposer de circuits opérationnels partagés et cohérents avec les contraintes de terrain.

La problématique des points noirs (marches arrière, bacs éloignés, ...) devra être prise en compte, sachant que le SIBRECSA a déjà entamé un travail de résorption en lien avec les services communaux.

Le SIBRECSA se réserve la possibilité de ne pas engager la prestation d'AMO sur cette étape si le ou les scénarii retenus ne comportent plus de collecte en PAP.

4.2 - ETAPE 2 : DEFINITION DES MODALITES DE GESTION DES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

L'AMO accompagnera le SIBRECSA dans la définition de la nouvelle organisation des secteurs en PAV, au regard des orientations prises sur l'importance été le contenu, mais aussi sur les moyens de gestion (informatisation du parc, etc.).

ARTICLE 5 - DELAIS DE REALISATION

L'AMO proposera un calendrier détaillé de réalisation des travaux matérialisant les différentes phases et étapes, les réunions, ainsi que les livrables.

Le délai global de l'étude est prévu pour environ 8 mois, il ne saurait dépasser 12 mois à compter de la notification du marché au titulaire.

Par ailleurs, les propositions devront comprendre les contraintes du syndicat suivantes :

- Les supports de réunions devront être envoyés par mail a minima 7 jours ouvrés avant les réunions ;
- Les comptes-rendus de réunions devront être envoyés par mail au maximum 5 jours ouvrés après les réunions ;
- Les rapports et fiches devront être envoyés par mail a minima 10 jours avant les réunions de restitutions.

L'AMO est informé que l'assemblée du SIBRECSA se réunit généralement 4 fois par an.

ARTICLE 6 - ORGANISATION DES REUNIONS

Le tableau ci-après présente l'organisation minimale des réunions attendues :

Phase	Étape	Nombre et type de réunions	Présentiel (P)/Distanciel (D)	Contenu envisagé
1	1	1 réunion de lancement	P	présentation du cadre de l'étude et des éléments de contexte / présentation de la méthodologie proposée par l'AMO, du planning / échanges et discussions
		Eventuels groupes de travail	P et/ou D	entretien avec l'encadrement pour aider l'AMO à s'approprier les données fournies et à comprendre l'organisation / entretiens avec les prestataires selon les modalités à préciser par l'AMO
		1 réunion de travail	D	échanges sur les 1ères conclusions et l'analyse critique
		1 réunion de restitution intermédiaire	D	restitution des conclusions de l'analyse critique
	2	2 réunions de travail	D	1ère réunion : échanges et validation du questionnaire et de la liste de collectivités à contacter
				2ème réunion : sélection des éléments les plus pertinents à conserver pour la suite de l'étude
	3	1 réunion de travail	D	préparation de la réunion de restitution
				1 réunion de restitution de la phase 1
2	2 réunions de travail	D	1ère réunion : permettant de dresser l'ébauche des scénarii	
			2ème réunion, après un temps de réflexion et d'appropriation, permettra de figer les scénarii et de balayer les points d'analyse attendus	
3	1 réunion de la restitution de la phase 2	P	une réunion de restitution/présentation qui viendra clôturer cette phase	
	1 réunion de travail	D	présentation du plan d'action du scénario choisi	
	Eventuels groupes de travail	P et/ou D	entretiens avec les prestataires et les services du SIBRECSA	
		1 réunion de travail	D	présentation de l'organisation préconisée en PAP et/ou en PAV

Pour chaque réunion, l'AMO se chargera de la réalisation des invitations, des supports de présentation ainsi que des comptes-rendus.

ARTICLE 7 - LIVRABLES ATTENDUS

Le tableau ci-après présente les livrables attendus, a minima, pour chaque étape :

Phase	Étape	Contenu envisagé
1	1	Une méthodologie détaillée et validée conjointement, un planning détaillé, une liste des documents souhaités, le rapport final détaillant l'analyse du schéma d'organisation.
	2	Un questionnaire de benchmark, les comptes rendus d'entretien de chaque collectivité, un rapport détaillé des besoins, opportunités et risques.
		Une fiche (R/V max.) détaillé par sujet de validation. Elles devront permettre au service de constituer un rapport de décision à l'attention des élus.
2		Rapport synthétique de présentation des scénarii avec comparatif. Une attention particulière devra être portée sur la présentation des éléments sous forme de fiches, tableaux, schémas, etc.
3		Etude détaillée du scénario retenu : plan d'action, dimensionnement, es circuits de collecte complets (plan, listing des rues, sens, identification des points sensibles, etc.) sous format compatible. ETC. Aussi, adapté aux PAV.

Signature du candidat :